

Privilège—M. Nielsen

M. Nielsen: Mon plus profond regret, c'est que, au cours des deux derniers jours, la Chambre soit revenue sur cette période et, ce faisant, n'ait pu s'occuper des questions cruciales dont elle devrait débattre . . .

Mme Copps: Oh, faut pas pousser. Inutile de moraliser. Une bande de froussards.

M. Nielsen: La création d'emplois, la réforme parlementaire, le commerce extérieur, voilà les choses pour lesquelles j'aimerais que l'on se souvienne de cette législature. Je vous garantis, monsieur le Président, et je garantis à tous les députés que ma contribution à la Chambre et au peuple canadien sera de faire avancer ces importantes questions plutôt que de rappeler le passé et de revenir au sectarisme qui marquait le Parlement des années 60.

J'espère que mes propos d'aujourd'hui nous permettront tous de nous remettre au travail.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le ministre n'a pas soulevé de question de privilège.

Mme Copps: Dans ce cas, pourquoi ne l'avez-vous pas dit plus tôt?

Des voix: Oh, Sheila!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) invoque le Règlement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, allez-vous me permettre, et peut-être permettre aussi au leader à la Chambre du NPD, de répondre à cette déclaration?

Des voix: D'accord.

• (1110)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que tout le monde sait que je veux être aussi équitable que possible. En fait, ce que nous avons entendu n'était pas une question de privilège, mais bien une déclaration. Je propose donc d'autoriser le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) à parler au nom de son parti et le député de Hamilton Mountain (M. Deans) au nom du sien.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous nous réservons, naturellement, le droit d'analyser les propos du vice-premier ministre pour être sûrs qu'ils constituent de véritables excuses. Je voudrais lui faire remarquer, et déclarer au premier ministre (M. Mulroney) et à la Chambre, que nous avons du mal à accepter l'interprétation qu'il donne de l'affaire lorsqu'il parle de circonstance fortuite. D'après la bande, qui est maintenant du domaine public, il est bien évident que l'espionnage des délibérations du caucus libéral était plus qu'une circonstance fortuite, que cet espionnage ait eu lieu sur l'initiative du vice-premier ministre ou non. Ses propres paroles montrent que cela se faisait régulièrement. Je voudrais simplement lire à Votre Honneur les propos tenus par le vice-premier ministre tels qu'ils ont été enregistrés sur la bande. Il a dit ceci:

Ce que je vais dire n'est pas pour publication immédiate. Vous pouvez conserver cette déclaration et la contempler, mais vous ne pouvez pas la divulguer. Nous disposons d'un moyen de savoir ce qui se disait tous les mercredis au caucus libéral, sans en perdre un foutu mot.

Un peu plus tard, il disait:

Je n'en croyais pas mes oreilles; j'entendis mot pour mot tout ce qui se disait. Il parlait français et je profitais également du service d'interprétation.

Et plus tard:

C'est textuel parce que j'entendais tout ce qui se disait au caucus, mot pour mot. Il y en a d'autres qui ont entendu parce que je devais avoir quelqu'un avec moi.

Ce n'est pas une circonstance fortuite, monsieur le Président. Cela reflète un comportement coutumier qui, aussi bien il y a 20 ans qu'aujourd'hui, est immoral et antiparlementaire et, comme je l'ai déclaré vendredi, Votre Honneur, cela va à l'encontre des droits et privilèges des députés.

Bien entendu, depuis 1974, le Parlement du Canada prévoit une sanction criminelle pour ceux qui font ou encouragent une telle chose. A mon avis, le mieux qu'on puisse dire, c'est que le vice-premier ministre participait à cette écoute clandestine et l'encourageait. A une autre occasion, le 17 octobre 1973, en parlant d'une question du même genre, le vice-premier ministre lui-même a déclaré ceci à la Chambre, comme on peut le voir à la page 6942 du Hansard:

A mon avis, il ne suffit pas que la Chambre se contente d'ordonner que le contrevenant produise la bande. Ce délit est suffisamment grave pour que nous exigeons la comparution de son auteur à la barre de la Chambre afin qu'il nous fournisse une explication de toute l'affaire.

C'est ce que le vice-premier ministre a dit à l'époque où il était, et comme il l'est encore, député du Yukon. Il a ensuite déclaré:

Il s'agit d'un incident extrêmement grave que la présidence ferait bien d'étudier très sérieusement. Je propose que Votre Honneur songe à la possibilité de faire comparaître l'auteur devant la barre de la Chambre pour qu'il nous renseigne sur l'origine de ce projet, sur la manière dont il l'a exécuté et nous donne tous les détails touchant ce comportement quelque peu sordide.

Si ce comportement était sordide quand le député du Yukon l'attribuait à un autre député, il l'est encore aujourd'hui.

Que cela ait eu lieu il y a 20 ou 25 ans, comme nous avons essayé de le signaler jeudi et vendredi derniers, monsieur le Président, ce qu'il faut se demander maintenant, c'est si un tel comportement, que la plupart des Canadiens objectifs considèrent, je pense, comme immoral et contraire aux normes acceptées de comportement et qui est maintenant illégal, peut être toléré ou excusé par le premier ministre comme il le sera si le vice-premier ministre reste à son poste, qui est le deuxième en importance au gouvernement.

Ce n'est pas l'attitude que le premier ministre a adoptée à propos de cette question jusqu'ici. Pendant la fin de semaine à Halifax, il a dit que n'importe qui pourrait faire de l'écoute clandestine. Il a dit que c'était comme profiter d'une porte ouverte pour écouter une conversation. Ce n'est pourtant pas ce qui s'est produit. Cet espionnage s'est fait de façon délibérée, répétée et régulière.

En outre, le ministre de la Justice (M. Crosbie) lui-même, lui qui est chargé de faire respecter nos lois, a déclaré la fin de semaine dernière au réseau CTV: «Quant à savoir ce que je ferais (c'est-à-dire le ministre de la Justice, John Crosbie) si je pouvais écouter ce qui se passe au caucus d'un autre parti, par exemple, si j'en avais l'occasion par accident, la réponse est oui, je le ferais».

Des voix: Quelle honte!